

**Sujet :** [INTERNET] Avis réservé sur la construction du second parc

**De :** Hedy Dargère <hedy.dargere@spheerys.fr>

**Date :** 03/04/2019 13:25

**Pour :** pref-photovoltaïque-luc@aude.gouv.fr

J'émet un avis réservé quant à la construction de ce second parc solaire sur notre commune. En effet, c'est urgent, nous avons besoin d'assurer une transition écologique rapide, et ce second parc de taille modeste (6 ha) est une bonne chose.

Il n'en demeurera pas moins 15 fois plus grand que le parc solaire citoyen 123 Soleil (une première en France !), inauguré en 2018 et situé juste en dessous.

Le parc solaire citoyen 123 Soleil a énormément fait parler de lui dans les médias, et a apporté à Luc-sur-Aude une très bonne notoriété, au point que notre commune en est devenue exemplaire à ce niveau. De nombreuses communes désireuses d'impliquer à leur tour leurs habitants dans la transition énergétique nous contactent pour tenter de reproduire notre expérience.

Ce second parc va inexorablement ternir cette exemplarité car il ne sera pas compris. Ni par les Lucois, ni par les actionnaires citoyens du parc 123 Soleil, ni par tous ceux qui avaient vu dans la démarche de Luc-sur-Aude une sincère exemplarité.

Aucun argument rationnel ne viendra préserver l'image positive que nous avons forgée en quelques années.

Voici pourquoi j'émet les réserves suivantes pour tenter de limiter la confusion et le discrédit de notre travail :

- ce second parc ne devra en aucun cas bénéficier des infrastructures financées par la SAS 123 Soleil ou par la commune de Luc-sur-Aude. Il devra être raccordé au réseau de distribution par ses propres moyens.
- une haie de séparation végétale devra séparer le parc 123 Soleil du second. Cette haie devra être suffisamment visible pour qu'une distinction claire et nette soit faite visuellement entre ces deux projets.
- une partie du financement du second parc doit être accessible aux citoyens et à la commune. Ce côté "participatif", cher à Luc-sur-Aude, nous permettra, à nous, élus, de continuer à tenir un discours cohérent : *"après avoir réalisé un parc subvenant aux besoins de notre commune, nous soutenons ce nouveau projet qui vous permettra de vous impliquer dans un second parc subvenant cette fois aux besoins de nos voisins (à l'échelle du canton), car nous avons la ressource et l'expérience pour cela"*. Cette ouverture à la participation citoyenne est indispensable pour que ce second projet soit accepté, quand bien même cette dernière serait moins rentable qu'avec 123 Soleil.

Hedy Dargère

1er adjoint à la mairie de Luc-sur-Aude et actionnaire de la SAS 123 Soleil